



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Corse

Question écrite n° 23726

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales au sujet des attentats perpétrés par le FLNC. La reprise de ces attentats fait craindre pour la sécurité des élus corses. Il souhaiterait savoir quel est son sentiment à ce sujet, et s'il a prévu de mettre en place une protection rapprochée au profit des élus corses.

Texte de la réponse

Les nationalistes corses, dénonçant les méfaits du « clanisme » dans les conseils généraux, avaient appelé à voter « oui » à l'instauration d'une collectivité territoriale unique, élue au scrutin proportionnel, qui leur aurait permis d'accroître le nombre de leurs représentants au sein de cette assemblée. Au lendemain de l'échec de la consultation, les élus nationalistes ont déclaré qu'une reprise de la violence était inévitable après la « résurrection des dinosaures du clanisme ». Depuis lors, de nombreuses actions violentes ont été perpétrées et revendiquées par des groupes clandestins, auxquelles il a été répliqué par une action renforcée des services de police et de gendarmerie, aboutissant à l'interpellation de X personnes convaincues d'y avoir participé. A cette occasion, les indépendantistes ont dénoncé « l'escalade répressive de l'appareil politico-judiciaire » et « les outrances verbales des politiciens à sa botte ». Dans ces conditions, quatre élus bénéficient d'une protection effectuée par le groupe de protection de la Police nationale (GPPN), deux étaient favorables au projet de réforme gouvernementale et deux s'y sont opposés. Des mesures particulières sont prises par ailleurs en fonction de l'évolution spécifique des menaces proférées. C'est ainsi qu'une protection renforcée a été récemment proposée au président du conseil général de Haute-Corse. Le GPPN vient d'être renforcé par treize fonctionnaires, ce qui porte l'effectif de ce groupe à trente-deux. Ces policiers qui recevront une formation spécifique sont opérationnels depuis le 17 novembre 2003. Quatre véhicules supplémentaires ont par ailleurs été affectés au groupe.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23726

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2003, page 6593

Réponse publiée le : 13 janvier 2004, page 354